

LE PRIX DU GRANULÉ EN FORTE BAISSÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE

Une énergie résolument compétitive

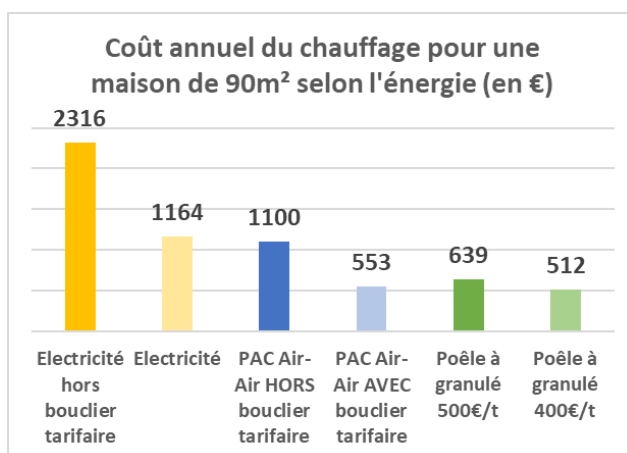
La baisse des prix se poursuit pour le granulé de bois ! Après les hausses exceptionnelles de ces derniers mois, le granulé retrouve un niveau de prix raisonnable ce printemps. Du fait des stocks, il y a encore des disparités sur le marché, elles vont s'estomper rapidement. Le bouclier tarifaire limite pour l'instant le prix de l'électricité et du gaz, mais la fin programmée du dispositif doit inciter les consommateurs à se convertir vers une énergie plus compétitive. Le granulé de bois est actuellement la plus économique parmi les solutions existantes.

Propellet, l'association du chauffage au granulé de bois, a observé une baisse importante du prix de la tonne de granulé, et donc du sac, chez de nombreux distributeurs sur l'ensemble du territoire.

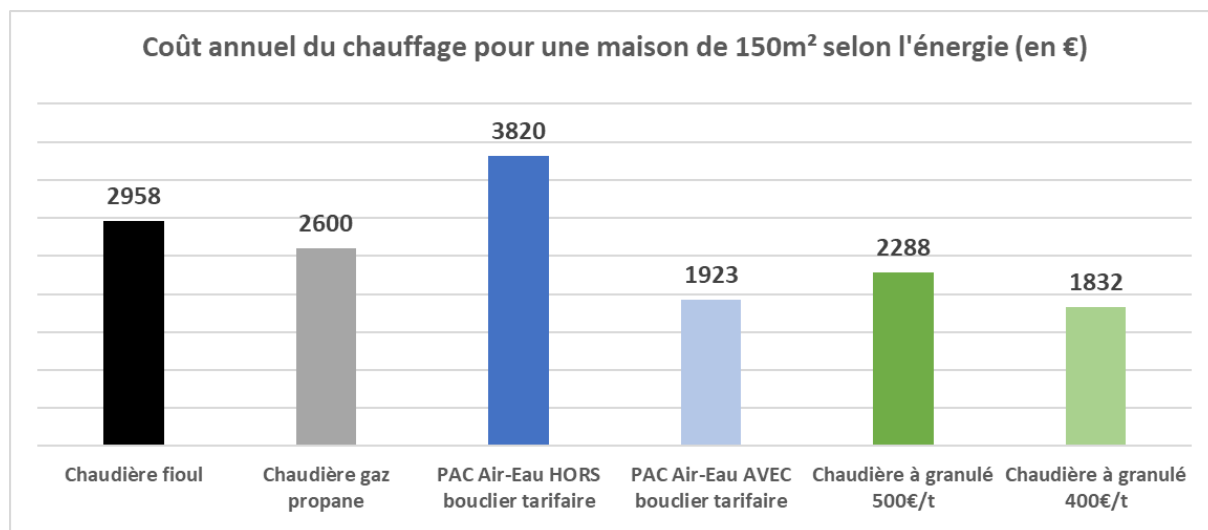
La filière a su réagir aux tensions et s'est adaptée pour garantir l'hiver dernier du granulé aux 1,7 millions de foyers se chauffant avec cette énergie. Et comme chaque année, le printemps est la période idéale pour se fournir en granulé : les prix sont les plus économiques de l'année et les distributeurs ont de la disponibilité logistique.

Le chauffage est un poste de dépense majeur dans le budget des ménages. Malgré une hausse du prix du gaz et de l'électricité limitée à 15%, ce coût va encore fortement augmenter dans les prochains mois. Le bouclier tarifaire ne durera pas éternellement et les foyers équipés de pompes à chaleur (PAC) risquent alors d'être pénalisés.

La comparaison du coût annuel de chauffage pour chaque énergie est marquante. Ainsi, pour une maison de 90m², se chauffer avec un poêle à granulé est aussi économique qu'avec une pompe à chaleur et serait même près de deux fois moins cher sans le bouclier tarifaire. *



La situation est similaire dans le cas d'une maison de 150m² avec chauffage central.



La conjoncture est résolument en faveur d'une conversion à l'énergie bois. Avec respectivement 5,5 et 3 millions de foyers en maison individuelle qui utilisent encore l'électricité et le fioul pour se chauffer, c'est un enjeu majeur pour nombres de français.

La capacité de production de la filière française continue sa croissance pour répondre à la demande du marché. Elle s'appuie sur les 70 usines de production réparties sur l'ensemble du territoire. 3 nouvelles usines ont été ouvertes en 2022, pour une capacité de production supplémentaire de 270 000 tonnes de granulé de bois. Il en sera de même sur 2023 avec 3 nouvelles usines.

Ces usines continuent de produire du granulé à partir de sous-produits de l'industrie du bois en créant des emplois locaux.

Le granulé est une ressource résolument locale, compétitive, économique et écologique. Et son prix en fait une solution naturelle pour pallier la hausse du prix des énergies traditionnelles.

*** Hypothèses de calcul :**

- La maison de 90m² et celle de 150m² consomment respectivement 5000 et 20000 kWh/an.
- Le prix des énergies (source SOeS et CRE) : 22,11 cts€/kWh pour l'électricité avec bouclier, 44 cts€/kWh sans le bouclier, 13,31 cts€/kWh pour le fioul et 13 cts€/kWh pour le gaz propane. 400 et 500 €/t pour le granulé soit respectivement 8,33 et 10,42 cts€/kWh ;
- Rendement des appareils : 85% et 95% respectivement pour le poêle et la chaudière à granulé. COP de 2 pour la PAC air-air et de 2,3 pour la PAC air-eau. 100 % pour le chauffage électrique. 90% pour le fioul et 100% pour le gaz propane.

CONTACTS PRESSE

Alexandre Rodet : alexandre.rodet@lecrieurpublic.fr - 06 38 89 05 15

Morgane Lieutet : morgane.lieutet@lecrieurpublic.fr – 06 71 10 86 52